



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Christian ARTIGUES - Christophe BARNET
Gabriel BORGER - Claude FELLONEAU
IA-IPR de mathématiques

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de mathématiques

s/c Mme ou M. le chef d'établissement

Bordeaux, le 8 septembre 2009

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Affaire suivie par :
Christian ARTIGUES
Christophe BARNET
Gabriel BORGER
Claude FELLONEAU
IA-IPR

Téléphone :
05 57 57 38 19

Fax :
05 57 57 39 77

Mél :
ce.ipr@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée

Cette lettre est d'abord pour nous l'occasion de vous souhaiter une excellente rentrée. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux professeurs qui nous rejoignent dans l'académie et remercions chaleureusement tous ceux qui ont concouru l'an dernier au bon déroulement des examens. Mais cette lettre a avant tout pour objectifs de vous informer des actualités de cette rentrée et de faire le point sur l'état d'avancement des différents chantiers dans lesquels l'enseignement des mathématiques est impliqué.

1. Quelques généralités

✓ **L'inspection individuelle**

Un nouveau document précisant divers aspects de l'inspection individuelle des professeurs, et notamment les documents à fournir lors d'une inspection, est disponible sur le site académique (<http://mathematiques.ac-bordeaux.fr>) dans la rubrique « Pages des IA-IPR ».

✓ **La formation continue**

Se former tout au long de son parcours professionnel est un droit mais aussi un devoir. C'est surtout une nécessité au vu des évolutions que connaît actuellement tant l'enseignement de notre discipline que l'ensemble du système éducatif. Les inscriptions aux actions de formation continue prévues cette année doivent impérativement se faire avant le 25 septembre par internet (<http://formation.ac-bordeaux.fr>). Quelques-unes de ces actions sont détaillées ci-dessous.

✓ **Événement**

Une exposition intitulée « Les mathématiques à portée de mains » se tiendra à Cap Sciences à partir du 10 octobre. Une journée de présentation destinée aux enseignants aura lieu le 21 octobre (visite libre ou guidée). Une présentation détaillée de cette exposition sera prochainement mise en ligne sur le site de Cap Sciences (<http://www.cap-sciences.net>).

1. L'enseignement au collège

✓ Nouveaux programmes

De nouveaux programmes entrent en vigueur à cette rentrée pour l'ensemble des classes de collège (BO spécial n° 6 du 28 août 2008). Ils sont la conséquence directe de l'évolution des programmes de l'école primaire (BO spécial n° 5 du 12 avril 2007). Les changements sont notamment sensibles en classe de sixième.

✓ Le socle commun et le DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) intègre progressivement l'acquisition des compétences du socle commun. À compter de la session 2011, l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences au palier 3 sera exigée pour la délivrance du brevet.

Les grilles de référence de ce palier 3 et le document-ressource sur le socle, ainsi que d'autres documents dont certains viennent d'être publiés, sont disponibles sur le site internet EDUSCOL (<http://eduscol.education.fr/D0231/evaluation.htm>).

Rappelons qu'au-delà du diplôme national du brevet, cette approche par compétences de l'enseignement concerne tous les niveaux et qu'elle implique une profonde évolution notamment des pratiques d'évaluation. Pour accompagner cette évolution, un stage intitulé « Hétérogénéité, socle et évaluation par compétences » est mis en œuvre à partir de cette année.

✓ Les TICE

Enfin, il ne nous semble pas inutile de rappeler que la maîtrise de compétences liées aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) est indispensable non seulement pour la maîtrise du socle et pour l'obtention du brevet informatique et internet (B2I) et donc du DNB, mais également pour satisfaire aux obligations des programmes qui mentionnent explicitement ces compétences à tous les niveaux d'enseignement.

Il est notamment indispensable que tous les collégiens soient familiarisés tout au long de leur scolarité de façon régulière avec un tableur et un logiciel de géométrie dynamique et que les compétences mises en œuvre lors de ces activités soient évaluées et prises en compte dans la validation du B2I. L'atteinte de ces objectifs fera l'objet d'une attention particulière lors des inspections.

2. L'enseignement au lycée

✓ Le nouveau programme de seconde

L'accompagnement de la mise en œuvre de ce nouveau programme (BO n° 30 du 23 juillet 2009) se fait à travers plusieurs actions :

- Des documents-ressources sur les différentes parties de ce programme ont été publiés sur le site EDUSCOL. Ces documents précisent et explicitent les contenus du programme, formulent des recommandations pour le mettre en œuvre et proposent des exemples concrets de situations d'enseignement. Ils sont tous accessibles depuis le site académique (<http://mathematiques.ac-bordeaux.fr>).
- Des journées d'information et de réflexion seront organisées autour des vacances de Toussaint. Au moins un représentant de chaque lycée sera convié à l'une de ces journées et aura la tâche d'en diffuser ensuite le contenu auprès des collègues de son établissement.
- Deux stages à candidatures volontaires sont organisés. Le premier, intitulé « Enseigner les probabilités au lycée », veut apporter un éclairage complémentaire sur l'enseignement des probabilités et des statistiques inférentielles à partir de la classe de seconde en liaison avec les programmes de la classe de troisième. Le second, intitulé « Des outils pour les mathématiques au lycée », portera sur l'enseignement de l'algorithmique en classe de seconde.

✓ Les TICE et l'épreuve pratique

L'expérimentation d'une épreuve pratique de mathématiques au baccalauréat ces dernières années a été riche d'enseignements. Elle a également dynamisé bon nombre d'équipes autour de l'enseignement en milieu informatique. Nous tenons à féliciter et à remercier vivement toutes les équipes qui se sont investies dans ce dispositif. L'intégration d'une telle épreuve au baccalauréat

est actuellement suspendue au processus de réforme globale des lycées. Elle ne pourra donc se faire avant un certain temps. Il est néanmoins absolument indispensable de poursuivre cette dynamique.

Les compétences liées aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) sont omniprésentes dans les programmes de tous les niveaux d'enseignement et sont même renforcées dans le nouveau programme de seconde par une initiation à l'algorithmique. L'évaluation de ces compétences est donc une absolue nécessité. En attendant leur prise en compte au baccalauréat, inéluctable à terme, les professeurs sont libres de mettre en œuvre cette évaluation de la façon qui leur semble la plus pertinente : évaluation type « épreuve pratique », en utilisant ou non la banque de sujets des dernières années (il n'y aura pas de nouveaux sujets publiés cette année ni de protocole académique comme les deux années passées), ou évaluation en cours de formation tout au long de l'année.

Quelles que soient les modalités retenues, ces compétences doivent impérativement être enseignées et évaluées dans toutes les classes, avec une prise en compte dans la note trimestrielle de chaque élève. L'évaluation de ces compétences doit également concourir à la validation du B2I lycée (brevet informatique et internet). L'atteinte de ces objectifs fera l'objet d'une attention particulière lors des inspections.

✓ Les olympiades

Ce concours (BO n° 35 du 30 septembre 2004) est une compétition qui s'adresse aux lycéens de classe de première (toutes séries). Il doit conduire à développer chez les élèves l'initiative et le goût de la recherche, permettre d'aborder les exercices ou problèmes de manière plus ouverte, en autorisant quelques aperçus originaux et en soulignant le lien étroit entre les mathématiques et les autres sciences. Nous vous encourageons vivement à y faire participer vos élèves. Vous trouverez tous les détails concernant cette action sur le site académique (<http://mathematiques.ac-bordeaux.fr>), rubrique « Challenges élèves ».

En conclusion ...

Pour prolonger la réflexion sur tous ces points en échangeant avec vos collègues, nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à vous inscrire à « Listmath », la liste de diffusion des professeurs de mathématiques de l'académie de Bordeaux. Nous vous rappelons également que des informations sont diffusées tout au long de l'année sur le site académique (<http://mathematiques.ac-bordeaux.fr>). Vous pouvez par ailleurs nous contacter à l'adresse : ce.ipr@ac-bordeaux.fr.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

L'Inspecteur d'Académie -
Inspecteur Pédagogique Régional



Christian ARTIGUES

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Christophe BARNET

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Gabriel BORGER

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Claude FELLONEAU